|  |  |
| --- | --- |
| http://extranet.dsden93.ac-creteil.fr/charte-circonscription/0932218F/Logo-0932218F-01.jpg | LE FONCTIONNEMENT DU RASED  CIRCONSCRIPTION DE  MONTFERMEIL/COUBRON/VAUJOURS |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ce document a été réalisé par l’ensemble des maîtres du RASED de la circonscription. Il est destiné à faciliter le travail entre les équipes pédagogiques et les membres du RASED.

Ce document est à rendre accessible à l’ensemble des adjoints. Il est un support pour présenter le travail des enseignants spécialisés lors des conseils d’école.

LES OBJECTIFS DE TRAVAIL DU RASED

L’action du RASED s’inscrit dans la continuité des actions menées dans la classe et dans l’école.

Les objectifs principaux consistent, en partenariat avec l’ensemble de la communauté éducative, à :

* croiser les points de vue pour une meilleure compréhension de l’enfant ;
* adapter l’aide au besoin spécifique de l’élève ;
* aider à la relation famille-école (pour identifier et accepter les aides complémentaires et en assurer le suivi) ;
* améliorer l’ajustement des conduites de l’élève et restaurer son appétence scolaire.
* augmenter le taux de réussite aux évaluations des élèves et réduire le retard scolaire.
* fluidifier l’articulation entre les actions « maître de la classe / RASED «  et favoriser la transférabilité des acquisitions.

CHRONOLOGIE DES AIDES POUR UN ÉLÈVE EN DIFFICULTÉ

|  |
| --- |
| Évaluations, analyses des difficultés scolaires et/ou comportementales par l’enseignant de la classe avec une aide éventuelle du RASED. |

|  |
| --- |
| L’enseignant informe la famille et met en place une aide en classe :  Pédagogie différenciée  Mise en place d’un PPRE. |

|  |
| --- |
| Si persistance des difficultés :  nouvelle rencontre avec la famille et demande d’intervention du RASED par l’enseignant ou le directeur au moyen de la fiche de demande d’aide. |

|  |
| --- |
| Concertation avec les enseignants, le directeur et les membres du RASED. |

|  |
| --- |
| Réunion de synthèse du RASED.  Information écrite sur la modalité d’aide retenue au moyen de la fiche synthèse réseau. |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Pédagogie différenciée | Projet d’aide spécialisée à dominante pédagogique | Projet d’aide spécialisée à dominante rééducative | Intervention du psychologue scolaire | Propositions d’aide(s) extérieure(s) à l’école |
| APC |

|  |
| --- |
| Bilan des aides mises en place. |

|  |
| --- |
| Poursuite du projet, réajustement ou décision d’arrêt de l’aide.  Information à la famille.  Si les difficultés persistent, organisation d’une REE (cette réunion peut intervenir à tout moment de la démarche d’aide). |

LES PARTENAIRES DE L’AIDE ÉDUCATIVE

# Le directeur

* fait partie du réseau élargi
* organise la concertation entre l’équipe des maîtres et le RASED
* inscrit l’aide aux enfants à besoins particuliers dans le projet d’école
* veille à ce que les membres du RASED soient associés à la vie de l’école (projet d’école et projet de cycle)
* aide les membres du réseau à résoudre les problèmes matériels rencontrés (installation, fonctionnement)
* doit être informé du fonctionnement du réseau et des priorités
* informe le conseil d’école de l’organisation des aides spécialisées
* rencontre les parents pour les associer étroitement, dans un dialogue permanent, à la proposition d’aide du réseau
* facilite la communication entre les familles et le réseau
* facilite l’organisation des synthèses avec les partenaires extérieurs

# Le maître de la classe

* est le premier acteur dans le repérage et dans la recherche d’une aide adaptée dans le cadre d’une différenciation pédagogique. C’est au sein de la classe que l’aide doit se concevoir
* formule une demande d’aide lorsque son action et celle engagée par l’équipe de cycle n’ont pas obtenu les effets escomptés
* est le garant de la mise en œuvre du PPRE
* prépare et organise l’intervention du maître spécialisé qui n’a de sens qu’en liaison avec la classe

# Les parents

Les parents sont les premiers responsables de leur enfant. Leur action est intégrée au PPRE.

# Le réseau d’aide

Le réseau étudie la demande d’aide, propose une aide spécialisée par l’intervention d’un de ses membres.

LES ENSEIGNANTS SPÉCIALISÉS DU RÉSEAU :

LE MAITRE « E » - AIDE À DOMINANTE PÉDAGOGIQUE

**Comment intervient-il ?**

Il organise des regroupements d’adaptation d’une fréquence hebdomadaire de 2 séances minimum. Il intervient dans un local spécifique, adapté aux apprentissages.

Il peut intervenir auprès des élèves au sein même de la classe (co-intervention).

Il peut participer à un travail en décloisonnement.

**Quand intervient-il ?**

Cf procédure d’aide aux élèves en difficulté.

**A qui s’adresse l’aide pédagogique ?**

La priorité est donnée aux élèves de GS, CP, CE1 et de CE2 (en REP) qui bénéficient d’un PPRE.

**Quelles sont ses missions ?**

Il ne s’agit pas de soutien scolaire reprenant les contenus des séances de la classe mais de :

**Prévention**

A l’école maternelle comme à l’école élémentaire dans le cadre de projets spécifiques et dans des domaines en rapport avec les actions menées par le projet d’école.

**Remédiation**

En cohérence avec les évaluations institutionnelles, et par le biais d'observations et d'entretiens complémentaires (enseignants, élèves, voire parents), il aide à identifier, à déterminer les obstacles cognitifs et comportementaux qui empêchent les élèves de progresser dans les apprentissages. Il rédige pour chaque élève un projet d’aide spécialisée.

**Personne-ressource**

Aide à l’observation, l’évaluation et son analyse, le conseil ou l’élaboration d’un PPRE, PPS, GEVASCO. Participation aux conseils d’école, de cycle et aux REE, RESS.

**Qui est le maître E ?**

Le maître E est l’enseignant spécialisé chargé des aides à dominante pédagogique. Il apporte une aide adaptée aux élèves qui manifestent des difficultés avérées et persistantes à comprendre et à apprendre.

**Quels sont ses objectifs ?**

- Mettre en place des actions permettant aux élèves de construire des savoirs, d’acquérir des méthodes et des techniques de travail.

- Renforcer la confiance chez l’enfant en lui faisant vivre l’expérience de la réussite et en soulignant le rôle de l’erreur.

- Amener l’élève à verbaliser, expliciter, structurer sa pensée, se repérer dans l’espace et le temps, s’entraîner aux opérations logico-mathématiques, renforcer le langage oral et écrit.

- Veiller à ce qu’il réinvestisse ses savoirs en classe.

**Qui sont ses partenaires ?**

* L’équipe pédagogique
* Les parents
* Les intervenants extérieurs
* Les autres Membres du réseau
* La santé scolaire

L’aide apportée réussit si une véritable collaboration existe entre le maître de la classe, l’intervenant et les parents.

LES ENSEIGNANTS SPECIALISÉS DU RÉSEAU :

LE MAÎTRE « G »

AIDE SPECIALISÉE À DOMINANTE RÉÉDUCATIVE

L'aide est menée par des actions de prévention, en collaboration avec les enseignants, à destination des classes de moyenne et de grande section à l'école maternelle. Ces actions ont pour but de permettre à l'enfant d'adopter une posture d'élève :

* accepter les règles de l'école,
* s'inscrire dans les apprentissages,
* développer le sentiment d'appartenance à un groupe.

L'aide contribue à éviter que des difficultés persistantes ne s'installent et à proposer des aides extérieures si besoin.

L'aide est menée par des actions de remédiation. Elle s'adresse à l'enfant qui malgré les différentes aides apportées par l'enseignant de la classe, manifeste à l'école, une attitude, des difficultés affectant sa capacité à apprendre et à investir son statut d'élève. Les difficultés peuvent se traduire par des manifestations comportementales (agitation, instabilité, difficultés relationnelles, inhibition, inattention, opposition).

L'aide rééducative, individuelle ou en petit groupe, s'avère particulièrement pertinente quand l'enfant ne peut être disponible pour les apprentissages ou quand il n'a pas mis en place les compétences indispensables pour apprendre (capacité à être seul, socialisation suffisante, acceptation de la frustration, appuis identitaires solides, sécurité affective...). Elle a pour but d'amener les enfants à établir des liens entre leur monde personnel et les codes culturels de l'école, par la création de médiations spécifiques. Elle permet alors à l'enfant de construire ou de reconstruire les compétences d'élèves, par un engagement actif et personnel qui vise à restaurer chez lui l'estime de soi et le désir d'apprendre.

Cette aide est mise en œuvre avec l'accord écrit des parents.

**Comment travaille le rééducateur?**

Après concertation avec l'enseignant et le directeur, une indication d'aide est étudiée en synthèse de réseau (psychologue, maître E et G).

Si une aide rééducative est décidée, celle-ci est mise en œuvre avec l'accord écrit des parents. Le travail avec les parents est indispensable à la réussite de l'aide rééducative et des rencontres régulières ont lieu avec eux durant toute la durée du projet rééducatif.

Un projet individuel est élaboré et l'enfant est pris en charge soit individuellement soit en petit groupe.

Les objectifs et la modalité de l'aide sont transmis par écrit à l'enseignant de la classe.

Le rééducateur propose des situations d'échanges, de jeux, etc… qui, grâce à une relation privilégiée et un cadre contenant et étayant vont lui permettre d'exprimer et de travailler ses difficultés.

Pour accompagner l'enfant à acquérir son statut d'élève, le rééducateur utilise des médiations: jeux sensori-moteurs, jeux de construction, jeux à règles, jeux de rôles, jeux symboliques, livres, peinture, pâte à modeler, dessin, musique.

Le rééducateur évalue périodiquement l'évolution de l'enfant, en rééducation, en classe et dans la famille.

Lors des rencontres institutionnelles avec les différents partenaires, la poursuite ou l'arrêt du suivi est décidé, des aides extérieures peuvent être proposées éventuellement.

LES ENSEIGNANTS SPÉCIALISÉS DU RÉSEAU :  
LE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

Le psychologue scolaire est titulaire de diplômes donnant droit au titre de psychologue.

Il intervient dans les écoles maternelles et élémentaires, et fait partie du RASED.

**Qui peut s’adresser au psychologue ?**

Les enseignants, les familles, les enfants (avec l’accord parental), toute personne ou service prenant en charge un enfant en difficulté ou en situation particulière : les services de santé scolaire, les centres de consultation, les professionnels médicaux, les services sociaux, les orthophonistes, la MDPH ...

**Pour quels types de difficultés ?**

* difficultés apparaissant dans le cadre scolaire mais ne pouvant être résolues par des réponses pédagogiques (questions de communication, de comportement, de relations aux apprentissages, échec scolaire, handicap....)
* situations familiales problématiques ayant des répercussions sur la scolarité
* souffrance psycho affective, dévalorisation de soi...

**Quelles sont les missions du psychologue ?**

Le psychologue apporte ses compétences dans :

* la prévention des difficultés à l’école (observations, repérage de troubles spécifiques et handicaps)
* la conception et la mise en œuvre des mesures d’aide au bénéfice des enfants en difficulté (investigation psychologique, entretiens, équipes éducatives, orientation vers des services extérieurs, soutien aux parents....)
* participation aux projets d’orientation (bilan, entretien avec la famille, les enseignants...) ; élaboration des dossiers adressés à la MDPH
* lien avec la conseillère à la scolarisation
* suivi de la scolarisation des enfants ayant un handicap (RESS)
* aide au repérage des enfants intellectuellement précoces
* participation à la vie de l’école (projets particuliers, conseils d’école, de cycle...)
* liens et collaboration avec les services et structures extérieurs à l’école (CMP, CMPP, orthophonistes...)
* activités de formation, d’information...
* assiste aux RPP

**Quels sont les modes d’intervention ?**

Ils sont divers et adaptés aux situations. Ils se traduisent par :

* un travail auprès des enfants : entretiens cliniques, bilan psychologique, entretiens ponctuels ou suivis...
* un travail auprès des familles. L’adhésion des familles est indispensable à tout projet d’aide
* un travail auprès des enseignants : médiation enseignant/enfant, enseignant/famille, élaboration des aides avec les enseignants, participation aux projets d’accueil d’enfants ayant un handicap en lien avec la conseillère à la scolarisation ou fortement perturbés, synthèse dans le cadre du travail du RASED...
* les priorités des prises en charge et des orientations sont soumises au calendrier MDPH et commissions SEGPA.
* les enseignants doivent impérativement informer les familles des difficultés que rencontre leur enfant avant que le psychologue n’intervienne.

DÉONTOLOGIE DU RASED

**Les droits de l’enfant :**

L’enfant, quel que soit son âge ne fera pas l’objet de propos dévalorisants le concernant et destinés à un tiers, ceci afin de respecter sa personne et son intimité.

Exemple : dire à voix haute en classe et en présence de l’enfant, qu’il a telle difficulté, que ses parents connaissent tel problème, ces propos s’adressant à un visiteur quelconque (RASED, employé communal, médecin de santé scolaire, inspecteurs...).

Le projet d'aide spécialisé ne figure pas au livret scolaire.

**Les droits des familles :**

Les parents sont les premiers à être rencontrés en cas de difficulté de l’enfant.

L'entretien avec les parents est individualisé.

L'information aux parents et la demande d'autorisation ne peuvent se faire de manière formelle. On s’interdira de transmettre, sans autre forme de concertation, une « demande d’autorisation d’intervention du RASED » à signer, par l’intermédiaire de l’enfant, au moins pour la première sollicitation.

Toute personne participant à l’examen de la situation d’un enfant, par exemple le directeur, est soumise au secret professionnel, à la confidentialité : en équipe de cycle, en conseil de cycle, en équipe éducative, en conseil des maîtres.

En conseil de cycle, seules sont communiquées les informations utiles et nécessaires à la compréhension de la situation des enfants.

Les projets individuels écrits ne sont pas diffusés. On ne mentionnera que: « aide du RASED » dans le PPRE, sans spécifier « rééducation ».

Au cours de la concertation en équipe, chaque intervenant présente oralement ses avis, observations, conclusions ou propositions.

Les « dossiers » tenus par ces intervenants au titre de documents de travail ne sont pas diffusés.

FICHE DE DEMANDE D’AIDE AU RASED

**Date de la demande d'aide: ……/…..../........**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NOM:** | **PRÉNOM:** | **Date de naissance:** |
| **Cycle:** | **Niveau:** | **Enseignant:** |

**Y a t-il eu maintien?** *Oui / Non* **Si oui, dans quelle classe?** **Une scolarisation en Clin?** *Oui / Non*

**Si oui, en quelle année?**

**Aides extérieures**: *Orthophonie / CMP / Psychologue / réussite éducative Autres:* ….........................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................................

|  |  |
| --- | --- |
| **COMPORTEMENTS ET ATTITUDES (voir fiche guide)** | |
| **Capacité à communiquer** |  |
| **Sociabilité** |  |
| **Conduites émotionnelles** |  |
| **Comportement face aux apprentissages** |  |
| **Autres observations** |  |

***Complétez le tableau ci-dessous (un seul domaine par tableau)***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CAPACITES ET COMPETENCES SCOLAIRES (voir fiche guide)** | | |
| **Surlignez le champ disciplinaire dans lequel l'élève semble avoir de grandes difficultés et nécessite une aide du rased** | **Quelles sont ses réussites (points d'appui) dans ce domaine?**  **(voir fiche guide)** | **Quelles sont ses difficultés dans ce domaine?**  **(voir fiche guide)** |
| * Langage oral * Difficultés motrices * Manque de structuration spatio-temporelle * Lecture apprentissage * Langue écrite, production écrite * Logique, Mathématiques * Compréhension |  |  |

**Quels aménagements et dispositifs d'aide et de différenciation sont proposés en classe, dans le cycle, dans l'école? (précisez les objectifs, les périodes)**

(différenciation pédagogique, outils, APC, stage de remise à niveau, PPRE, autres...)

FICHE GUIDE POUR RENSEIGNER LA FICHE D’AIDE

*Cette fiche est destinée à vous aider à compléter les demandes d’aide RASED.   
Il ne s’agit pas de répondre à toutes les questions, elle n’est qu’un outil pour mieux cerner les difficultés ressenties chez un élève et guider votre rédaction.*

1. **Comportements et attitudes**

|  |  |
| --- | --- |
| Capacité à communiquer | L’enfant entre-t-il spontanément en communication avec d’autres enfants, avec l’adulte ?  Répond-il aux sollicitations ?  Prend–il la parole devant le groupe – classe ?  Utilise-t-il le langage verbal ?  Utilise-t-il le langage non – verbal ?  Est-il capable d’exprimer ses besoins ? |
| Sociabilité | Accepte-t-il le contact avec les autres, avec l’adulte ?  Est-il timide, effacé ?  A-t-il tendance à l’isolement ?  Apprécie-t-il les jeux partagés ?  Imite-t-il ses camarades de jeu ?  Maîtrise –t-il son agressivité ?  Respecte-t-il les autres ?  Respecte-t-il les règles de vie de la classe ?  Respecte-t-il le matériel scolaire ? |
| Conduites émotionnelles | Pleure-t-il au départ de ses parents ?  A-t-il besoin d’un objet transitionnel ? (doudou, tétine ….)  Parvient-il à se décentrer de son milieu familial ?  Est-il en quête affective ?  L’enfant ose-t-il bouger, s’exprimer avec son corps ?  A-t-il confiance en lui ?  Cherche –t-il à monopoliser l’attention de l’adulte ?  Manifeste-t-il de la colère, de l’opposition ?  Manifeste-t-il de la tristesse trop régulièrement ?  Paraît-il anxieux ?  Suce-t-il ses doigts, ses vêtements ?  Maîtrise-t-il son impulsivité ?  Est-il instable ?  Contrôle-t-il ses gestes, l’intensité de sa voix ?  Tolère-t-il la frustration, la punition ? |
| **Comportement face aux apprentissages** | Est-il plutôt actif ou passif ?  Joue-t-il ? Dessine –t-il ?  Manifeste-t-il l’envie d’apprendre ?  Prend-il soin de son travail ?  A-t-il un temps d’attention – concentration suffisant pour l’âge ?  Accepte-t-il de s’engager dans une activité nouvelle ?  Sait-il mener un travail à terme ?  Est-il autonome ?  Fournit-il des efforts pour dépasser la difficulté ?  Demande-t-il de l’aide ?  Est-il sensible aux encouragements ?  Est-il sensible à l’échec ? |
| **Autres observations** | Enfant dans son monde ?  Balancements ?  Rituels ? Tics ? Bizarreries ?  Propos incohérents ? Digressions verbales ?  Absence ou retard de langage ?  Bégaiement ? Echolalie ?  Enurésie ? … |

1. **Capacités et compétences scolaires**

*N.B : Le degré d’exigence sera différent avec l’âge (certaines compétences ne peuvent bien évidemment pas être attendues chez les plus jeunes….)*

*Cette liste n’est pas exhaustive. Il s’agit de suggestions.*

|  |  |
| --- | --- |
| **Langage oral**  **Maîtrise**  **de la langue**  **Compréhension** | ***Articulation, débit, intonation:*** L’enfant est-il compréhensible, prononce t-il tous les phonèmes, dans le bon ordre … ?  A-t-il un défaut de prononciation… ?  ***Lexique:*** Nomme-t-il les objets, des actions de la vie quotidienne, scolaire, sociale...?  ***Morpho-syntaxe:*** utilise-t-il les déterminants (un, le …), les pronoms personnels (dont le « je ») … ?  Fait-il des phrases simples grammaticalement correctes, sait-il poser des questions, utiliser la forme négative… ?  Utilise-t-il des formes syntaxiques complexes (principale + subordonnée avec qui, que, quand, si, parce que …) ?  Utilise t-il correctement les prépositions et quelques adverbes de temps ?  Sait-il faire varier les temps des verbes (passé/présent/futur), même avec des erreurs ?  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Le discours correspond-il au contexte, est-il hors propos… ?  Comprend-il une consigne simple, plus complexe (plusieurs actions, formulation plus longue, vocabulaire plus élaboré…) : reformulation, exécution…  Dans une histoire lue par l’adulte, est-il capable de repérer des personnages, des actions… ?  Peut-il reformuler l’histoire, en faire un résumé, répondre à un questionnaire… ?  En comprend-il les mots de vocabulaire spécifique… ?  Utilise-t-il les connecteurs temporels (puis, ensuite, d’abord…) et logiques (car, mais) ?  Maîtrise-t-il la chaîne anaphorique (à savoir la capacité à identifier un personnage sous ses différentes appellations le long d’un récit (l’enfant, lui, il…) ?  Est-il capable d’abstraction ? Prélève-t-il des informations grâce à l’analyse des énoncés, des situations… ?  Est-il capable de déduire, de relier des éléments entre eux… ?  De créer des représentations mentales, des concepts … ? |
| **Langue écrite,**  **Production d’écrits** | Principe alphabétique : L’élève a-t-il compris la nature du lien entre le langage oral et le langage écrit ? (lettre/son)  A-t-il compris la nature du code s’écrit ?  Ecriture de phrases :  L’élève est-il capable de mettre en mots une phrase ?  *En dictée à l’adulte*, l’élève est-il capable de faire une phrase correcte, adopter le code propre à la langue écrite ?  *En autonomie*, est-il capable d’écrire seul une phrase simple en utilisant les référents de la classe ?  Les mots sont-ils correctement séparés ? Tous les mots sont-ils écrits ?  Ecriture de textes : Le texte écrit répond-t-il aux consignes énoncées ?  Les idées sont-elles présentées de façon ordonnée (texte structuré et cohérent) ?  Les phrases sont-elles coordonnées entre elles (utilisation de connecteurs, d’anaphores...) ?  Orthographe d’usage : (mots familiers, mots courants)  Orthographe lexicale : mots réguliers (ex : farine, voiture)  mots irréguliers –nécessairement mémorisés (ex : oignon, femme)  Orthographe grammaticale : Connaissance et utilisation des règles d’accord… |

|  |  |
| --- | --- |
| **Langue écrite**  **Lecture** | Quel intérêt l’enfant porte t-il à la lecture ?  ***Conscience phonologique*** : L’enfant maîtrise t-il les jeux oraux portant sur :  - les syllabes (localisation, suppression, ajout, fusion de syllabes isolées pour former un mot existant…) ?  - les phonèmes (localisation, suppression, ajout, fusion…) ?  ***Identification de mots*** :  -Reconnait-il et sait-il nommer les lettres de l'alphabet?  - Reconnaît-il globalement son prénom ?  - Reconnaît-il quelques mots appris et combien ?  - Déchiffre-t-il des mots dont les syllabes n’ont que deux phonèmes simples (ex : ra) ?  - des mots formés de syllabes plus complexes (ex : tra)  - des mots formés de syllabes mémorisées (ex : malade)  ***Identification de syllabes*** :  - apprises par cœur : combien ?  - par fusion phonémique (ex : [p] [a] [pa] : phonèmes simples ou phonèmes complexes (ex : « mou ») |
| **Maths** | ***Numération***: L’élève connaît-il la comptine numérique ? jusque combien ?  Sait-il dénombrer une collection ? Jusque combien ? Avec utilisation de stratégie(s) ?  Sait-il comparer deux collections (notions de plus que, moins que, autant que) ?  Emploie t-il une stratégie (par ex : correspondance terme à terme) ?  Sait-il lire et associer un nombre : A sa quantité ? Jusque quel nombre ? A son écriture chiffrée ? lettrée ?  Sait-il comparer deux nombres, situer un nombre dans la suite numérique, intercaler un nombre entre deux autres ? …  ***Résolution de problèmes*** :  L’élève est-il capable de modifier une quantité (ajouter, enlever…) pour résoudre une situation problème : en manipulant ? en schématisant ?  Est-il capable de choisir l’opération pertinente pour résoudre un problème ?  Parvient-il à réaliser une addition, une soustraction, une multiplication, une division simple ?  Connaît-il et maîtrise t-il les différentes techniques opératoires ?  Parvient-il à utiliser des stratégies de calcul mental (utilisation d’arbre de calcul, décomposition ex : 25+43=25+40+3…) ?  ***Géométrie :***  Est-il capable de reconnaître, d’identifier, de reproduire des formes géométriques ?  Est-il capable de percevoir et reconnaître quelques relations et propriétés géométriques : alignement, angle droit, axe de symétrie, égalité de longueurs  Est-il capable de repérer des cases d’un quadrillage ? |
| **Motricité**  **Repérage**  **espace-temps** | ***Motricité***:  Connaît-il les différentes parties du corps… ?  Le dessin du bonhomme est-il complet et structuré ?  Aisance corporelle, coordination des membres lors des déplacements, équilibre, adresse  Manipulations précises d’objets (encastrements, enfilages, découpages…)  Utilisation de la main droite / gauche de façon déterminée ?  Tenue correcte de l’outil scripteur, force adaptée (manque de tonicité /pression trop importante)  ***Graphisme, maîtrise du geste*** :  Sait colorier en respectant les limites, suit un tracé, reproduit une trajectoire, respecte l’amplitude…  Vers l’écriture : trace les différentes formes constitutives des lettres, respecte les trajectoires, l’amplitude... écrit de façon lisible  Repérage espace-temps :  Sait-il se repérer dans la classe, dans l’école ?  Sait-il s’organiser et s’orienter dans un cahier, sur une page… ?  Connaît-il et maîtrise t-il le vocabulaire spatial (situer un objet, une personne par rapport à soi ou par rapport à une autre personne ou un autre objet)… ?  Est-il capable de différencier des lettres proches (p/b/d/q)… ? |

PROGRAMME PERSONNALISÉ DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

**ÉCOLE :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NOM :** | **PRÉNOM :** | **Date de naissance :** |
| **Cycle :** | **Niveau :** | **Enseignant :** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Mise en œuvre du P.P.R.E. le :** | **Echéance prévue le :** |

|  |
| --- |
| **Observations particulières concernant sa scolarité (maintien, parcours UPE2A, suivi extérieur…) :** |
|  |
|  |
| **Points d’appuis :** |
|  |
|  |
| **Difficultés rencontrées :** |
|  |
|  |
| **Objectif(s) visé(s) :** |
|  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Modalités | | |
| Actions :  différenciation, APC, aide du réseau, aide extérieure, avec la famille  Quelles activités ? | Avec qui ? | Où et quand ? |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| Signature de l’enseignant  et du directeur | Signature de la famille | Signature de l’élève |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Évaluation le ..................................................** | | |
| **Bilan** (effets observés) : | | |
| **Bilan de l’enfant** :  Penses-tu avoir atteint l’objectif ? | | |
| **Bilan des parents** : | | |
| **Perspectives pour la suite de l’année scolaire** : | | |
| ***Signatures de l’enseignant et du directeur*** | ***Signature des parents*** | ***Signature de l’élève*** |

LE RÔLE DE LA CASEH ET DE L’ERSEH

LIENS AVEC LE RASED

Reste à élaborer entre la CASEH et les psychologues scolaires.

LE CALENDRIER DE PRISE EN CHARGE PAR LE MAÎTRE « E »

**Période 1 : septembre/octobre**

**En REP et hors-REP**

• Prise en charge des élèves de CP bénéficiant d’un PPRE passerelle, mise en évidence avec les autres dispositifs d’aide (différenciation pédagogique, APC)

• Remédiation pour les élèves de CE1 ayant fait l’objet d’un PPRE en fin de CP (affinement des préconisations de juin)

**En REP**

• Remédiation pour les élèves de CE2 très fragiles

• Observations et début de co-interventions (à chaque fois que c’est possible) en CP et en GS (phonologie, l’oral reste une priorité)

• Concertations, synthèses

**Période 2 : novembre/février**

**En REP et hors-REP**

• Remédiation pour les élèves de CP, CE1

**En REP**

• Remédiation pour les élèves de GS

• Allègement progressif de la prise en charge des CE2 très fragiles

• Concertations, synthèses

Période 3 : mars/juin

En REP et hors-REP

• Prise en charge des élèves de GS. L’oral reste une priorité.

• Aide à l’élaboration des PPRE passerelle GS/CP

• Poursuite de la prise en charge des élèves de CP

En REP

• Allègement progressif de la prise en charge des élèves de CE1 (à l’exception des plus fragiles)

• Participation aux conseils de cycle

• Assister aux passations GS/CP

• Préparer le CE1 : mise en place de PPRE pour les élèves de CP

• Concertations, synthèses

LA COMPOSITION DU RASED

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Groupe A** | | | **Groupe B** | | | **Groupe C** | | |
| **Psychologue scolaire** | **Agnès DRUGEON** | | **Psychologue scolaire** | **M-Christine BOU** | | **Psychologue scolaire** | **Mimia YENBOU** | |
| **Écoles** | **Maître E** | **Maître G** | **Écoles** | **Maître E** | **Maître G** | **Écoles** | **Maître E** | **Maître G** |
| Maternelle Hugo | I.LECOMPTE | V.JUILLET | Maternelle Clément | S.BENAYAD | A.VALENCE | Maternelle Casanova | A.MARTINAIS | V.JUILLET |
| Élémentaire Hugo | I.LECOMPTE | V.JUILLET | Élémentaire Clément | S.BENAYAD | A.VALENCE | Maternelle Arc-en-ciel | A.MARTINAIS | A.VALENCE |
| Maternelle Ferry | I.LECOMPTE | V.JUILLET | Maternelle Éluard |  | A.VALENCE | Élémentaire Champy | A.MARTINAIS | A.VALENCE |
| Élémentaire Ferry (M) | I.LECOMPTE | V.JUILLET | Élémentaire Éluard |  | A.VALENCE | Maternelle La Fontaine | A.MARTINAIS |  |
| Élémentaire Wallon | I.LECOMPTE | V.JUILLET | Maternelle Les Marlières | S.BENAYAD |  | Élémentaire Ferry (V) | A.MARTINAIS |  |
| Maternelle Joliot-Curie |  | V.JUILLET | Élémentaire Bert (V) | S.BENAYAD |  | Maternelle Mercier |  | A.VALENCE |
| Élémentaire Joliot-Curie |  | V.JUILLET | Maternelle Bert |  | A.VALENCE | Élémentaire Mercier |  | A.VALENCE |
|  | | | Élémentaire Bert (C) |  | A.VALENCE |  | | |

TEXTES DE RÉFÉRENCE

* Loi n° 2013-595 du 08/07/2013 d’orientation et de programmation pour la refondation de l’école de la République
* Loi n° 2005-102 du 11/02/2005 relative à l’égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
* Circulaire n° 2014-107 du 18/08/2014 Fonctionnement des réseaux d’aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) et missions des personnels qui y exercent
* Arrêté du 06/02/2015 relatif à la scolarisation des élèves en situation de handicap
* Décret n°2005-1752 du 30/12/2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap
* Décret n° 2014-1377 du 18/11/2014 concernant l’évaluation des acquis, accompagnement pédagogique des élèves, dispositifs d’aide et redoublement
* Circulaire n°2013-017 Organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires
* Circulaire n° 2006-138 du 25/082006 Mise en œuvre des PPRE à l’école et au collège
* Circulaire n°2006-830 du 11/07/2006 Socle commun de connaissances et compétences
* Arrêté du 14/06/2010 relatif au Livret Personnel de Compétences
* Circulaire n° 2006-137 du 25/08/2006 Le rôle et la place des parents à l’école
* Circulaire n° 2012-119 du 31/07/2012 Information des parents